



## XXI<sup>ème</sup> Assemblée Générale à OIRON Lundi 5 décembre 2022

14h : Randos guidées préparées par Bernard Babin et Christian Serreau départ de la salle des fêtes de OIRON, avec 59 marcheurs

16h50 : AG, 60 adhérents présents, l'association en compte 138 (dont 7 nouveaux)

### **1/ Rapport d'activités 2022 (adopté à l'unanimité)**

Dans l'année, les 3 programmes de randos établis par le CA ont été adressés par mail et sont visibles et imprimables sur notre site : « [lesmarchapattes.ouvaton.org](http://lesmarchapattes.ouvaton.org) »

Sur simple demande, on peut faire des copies à ceux qui ne possèdent pas internet.

Les lundis après-midi, 2 possibilités de parcours (6/8 ou 10/13km).

DEPART 14H.

En juillet août, c'est le matin, avec réconfort à l'arrivée, départ à 9h.

Le groupe « promeneurs » s'autogère et organise les randos qui lui conviennent chaque lundi.

Certains adhérents parcourent une douzaine de km, le mercredi matin, à un rythme plus élevé (marche rapide).

Les mardis après-midi, plusieurs adhérents accompagnent des malades parkinsoniens à faire des « promenades sympas » qui se terminent par un goûter  
En toute convivialité...

### **Randojournées 2022:**

Le 25 Avril : ST Germain de Longue Chaume (Michel et Marie Jo)

Le 23 Mai : Boismé (Gérard et Ghislaine)

Le 1er Aout : Chauvigny

Le 3 Octobre : RV habituel dans le Saumurois avec Jean Pierre et Renée à Chênehutte-Trêve-Cunault et repas fouées.

Le 3 Décembre : La DOURONNAISE au profit du téléthon. 45 participants et 110€ récoltés

### **Les séjours 2022 :**

Du 4 au 11 juin : ST Savinien (reporté 2 fois) géré par Marinette

Du 22 juin au 2 Juillet : GR 40 Tour des volcans d'Auvergne du Velay.  
12 participants avec leurs sacs à dos.

Du 16 au 30 Août : Denis et Bernard B. ont continué le GR10 de Bonal à Mérens.  
Il leur reste une étape pour 2023.

Du 3 au 10 Septembre : Le Lac des Settons.

### **2/ Bilan financier 2022 (adopté à l'unanimité)**

Fonctionnement : résultat de l'année : - 76,35€ = bilan négatif pour la 1ère fois....

Recettes 1405,96€ et dépenses 1481,85€

Pas d'inquiétude cependant, nous disposons de 4393,39€ en fond propre.

Patricia, vérificatrice aux comptes et Sylvie, attestent de la sincérité et de la régularité du bilan financier.

L'adhésion à 6€ et le renouvellement à 5€ proposés par Christian Serreau, notre président, ont été votés à l'unanimité.

### **3/ Conseil d'administration 2022 :**

Christian en a profité pour faire part de sa décision de se représenter au prochain CA qui aura lieu le 9 janvier 2023, mais ça sera sa dernière année en tant que président.

Maryvonne étant dans le tiers sortant et ne souhaitant pas se représenter, Jean-Marie Guitton s'est proposé à sa place.

Les autres membres sont renouvelés.

Lire attentivement le règlement intérieur (ci-joint) auquel on a apporté quelques précisions concernant les séjours, suite à des soucis rencontrés lors du séjour en septembre.

### **4/ Projets 2023 :**

**Les adhérents sont toujours invités à proposer des lieux de randos**

La 1ère randonnée aura lieu le 9 janvier 2023. Départ maintenu à 14h.

Départ de ST Jouin. Elle s'appellera désormais la KENESIENNE, en hommage à notre ami Christian Kenesi.

Nous partagerons le vin chaud et la galette.

Inscriptions nécessaires avant le 19/12/22 auprès de Christian (par courriel aux marchapattes ou de vive voix).

Le 24 avril : rando à la journée à Celles sur Belle ( Joël et Elisabeth)

Le 22 mai : la journée à Chinon guidée par Bernard Babin

Du 3 au 10 Juin : séjour Carcassonne et ses alentours. Inscription avant le 15 janvier, il faudra verser une provision de 50€ /personne

Du 23 juin au 4 juillet : séjour sacs à dos sur le GR de pays du midi corrézien (voir auprès de Babette Bonet).

Le lundi 7 Août : rando-cité à Niort ( Joël et Elisabeth)

Du 2 au 9 Septembre : séjour à Perros Guirrec ( Gérard et Ghislaine).

2<sup>ème</sup> quinzaine d'août , fin du GR 10 de Merens à Banyuls sur mer.

Le samedi 1er Décembre : La Douronnaise pour le téléthon

- En juillet et août : les randos seront encore prévues le matin (départ à 9h avec réconfort à l'arrivée).

- Rappel de consignes. Pour les guides : ne pas oublier les gilets de sécurité, surtout lors des passages sur route.

**Vous recevrez en début d'année 2023, la nouvelle fiche de proposition de randos du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 ainsi qu'une fiche d'inscription pour les séjours.**

**En attendant, n'oubliez pas de régler votre cotisation de 6€ ou 5€/personne**

Par chèque :

soit au cours d'une rando

soit par courrier à : Denis Bernard Route de Saint Généroux 79600 Irais

**Et ceci avant le 15 janvier ...merci**

## 5/ Vidéos :

Jacques et Maryvonne nous font revivre les activités de l'année 2022.

Pour les copies du DVD, contacter Jacques. Un grand bravo aux cinéastes, photographes, monteur et monteuse vidéo.

Ne pas oublier les gestes de protection, l'épisode COVID n'est pas terminé : distanciation, port du masque si vous le jugez nécessaire et zéro bisou.

Nous avons pu cette année partager un repas dans la continuité de l'AG, nous étions 60 heureux randonneurs de ce moment convivial.

**Toutes ces informations, les programmes, les souvenirs, etc ... sont sur notre site «les marchapattes» Consultez le !**

## 7/ Nos remerciements

A vous tous qui, malgré la crise, ne nous avez pas abandonné et avez continué à marcher seuls dans votre coin, ou avec le groupe. Merci de votre soutien, votre aide et votre bonne humeur, ce qui fait de notre association, un groupe si sympathique.

A vous, sur qui nous comptons, qui allez nous apporter de nouvelles randos sur un plateau...

A Dominique qui a assuré notre ravitaillement en rillettes et Jasnières, de quoi attaquer 2023 en forme ! (ou en formes ?)

A Mme le maire de Oiron pour le prêt de la salle des fêtes

**A tous... Bonnes Randos 2023**

**Et bonne re-lecture du règlement...**

**Y'aura interro après les vacances de Noël, on n'est pas vache, on vous laisse le temps...**



## Règlement intérieur

L'association « Les Marchapattes » existe grâce à des bénévoles qui proposent et préparent randonnées et séjours.

- Lors des séjours, ils se sentent responsables 24 h sur 24 de ce qui peut arriver.
- En cas d'accident, **la responsabilité de l'association sera toujours recherchée.**
- Les sorties doivent être un plaisir pour tous, plaisir de la découverte des paysages, de la faune, de la flore, plaisir de l'effort, plaisir d'être ensemble et de partager... mais les randonnées ne doivent en aucun cas devenir une compétition, un acte de mise en danger de soi ou d'autrui et apporter des désagréments à l'association.
- **Respecter les décisions des organisateurs et responsables, respecter les règles qui suivent** permettra à tous de profiter au mieux de chaque activité, que ce soit à la journée ou lors de séjours.

Il est indispensable de :

☞ **partir avec le matériel adapté** aux randonnées prévues et aux conditions météorologiques (chaussures adéquates, vêtements, suffisamment d'eau, etc...), 2 bâtons réglables sont recommandés.

☞ **signaler tout arrêt**, par exemple en déposant son sac en bord de sentier ou chemin, afin que le dernier du groupe attende les retardataires.

☞ **se connaître soi-même et connaître ses limites**, ne pas partir trop vite, avoir un rythme régulier, respecter les pauses proposées par les responsables, ne pas hésiter à signaler toute défaillance.

☞ **être attentif aux autres randonneurs** qui peuvent à un moment ou à un autre avoir besoin d'aide (personne ne doit se retrouver seul).

☞ **ne pas partir seul** (le fait d'être au minimum deux, voire plus, facilite les secours en cas d'incident ou accident).

☞ **ne pas sortir des sentiers ou chemins**, par respect de l'environnement, et aussi pour la sécurité, la sienne, et celle d'autrui. En montagne, les risques sont augmentés (météo changeante, terrain pentu, sentiers caillouteux, chute de pierres, altitude, raréfaction de l'oxygène...).

**ATTENTION** : En cas de **vigilance** (orange, rouge), **les randonnées prévues seront annulées.**

Le nombre très important de participants à certains séjours a conduit à demander le respect de règles strictes :

- Pour s'inscrire à un séjour, il faut être adhérent à jour de sa cotisation
- La date limite de règlement de l'adhésion ou de la cotisation est fixée au 15 janvier
- Ne pourront devenir nouveaux adhérents que les personnes participant aux marches hebdomadaires (et les conjoints)
- Toute réservation de séjour ne sera effective qu'après le versement des arrhes.
- Les adhérents s'inscrivant après les dates limites prévues pour les séjours seront placés sur liste complémentaire
- Chaque personne logée en mobil-home ou appartement aura à payer la part correspondant au séjour entier quelle que soit la durée de sa venue.
- En mobil-home, l'inscription à un séjour est un engagement validé par le versement de 50€ d'arrhes/pers. En cas d'annulation de sa réservation par un participant, le nombre des hébergés étant réduit, la somme restant due sera à régler par ceux qui restent à partager ce-dit mobil-home. Ce n'est, en aucun cas, à l'association d'assumer ce restant dû.

Il est recommandé de prévenir le président ou le bureau, de son retrait du séjour dans les meilleurs délais. Les participants au séjour seront alors prévenus afin de chercher un éventuel remplaçant et nous reverrons si possible, l'organisation des mobil-homes.